

Liste de tous les pays et régions faisant l'objet de renforcement des mesures aux frontières

MAJ 25 mars 2022

※ Traduction : [Infos Locales au Japon](#) Source : https://www.anzen.mofa.go.jp/covid19/pdf2/0316_list.pdf

1. Ajout en date du 25 mars 2022. Changement des durées de quarantaine dans un établissement d'hébergement des services de quarantaine :

À compter du 26 mars 2022 à 0 :00

3 jours → 0 jours :: Singapour, Népal, Myanmar, Mongolie.

2. Liste des pays et régions faisant l'objet de mesures renforcées aux frontières

1. Pays / Régions faisant l'objet de 10 jours de quarantaine dans un établissement d'hébergement des services de quarantaine (une fois que l'on en sort, il convient de continuer la quarantaine / quatorzain qui suit leur entrée au Japon (0 pays) :

Aucun pays

2. Pays / régions pour lesquels s'appliquent des mesures de mise en quarantaine pendant 6 jours dans un établissement d'hébergement des services de quarantaine (puis une fois sortis, pour lesquels il faut terminer son isolement à domicile jusqu'au septième jour qui suit l'entrée au Japon (0 pays/régions) :

Aucun pays

3. Pays et régions pour lesquels s'appliquent des mesures de mise en quarantaine pendant 3 jours dans un établissement d'hébergement des services de quarantaine (puis une fois sortis, pour lesquels il faut terminer son isolement à domicile jusqu'au septième jour qui suit l'entrée au Japon (14 pays / régions)

Iran, Indonésie, Égypte, Corée du Sud, Arabie saoudite, Sri Lanka, Turquie, Pakistan, Vietnam et toute la Russie.

Les personnes qui n'ont pas reçu de troisième dose de rappel du vaccin devront attendre trois jours dans un établissement de la station de quarantaine. Si les résultats du test qui y est effectué sont négatifs, elles ne seront pas tenues d'attendre à domicile (etc.) une fois sorties de ce logement. En principe, les personnes ayant reçu une troisième dose du vaccin et qui sont en possession d'un certificat de vaccination conforme aux exigences sont tenues d'attendre à leur domicile pendant 7 jours. Toutefois, si elles notifient le ministère de la Santé, du Travail et des Affaires étrangères le résultat négatif d'un test volontaire effectué à partir du troisième jour qui suit l'entrée au Japon, elles ne sont pas tenues de rester à la maison après confirmation par le ministère.